

A l'exception de la direction de chœur, de la FM et de la culture musicale, le candidat devra choisir au moment de son inscription entre des épreuves en présentiel ou en distanciel.

1^{ère} session : du 17 au 22 mai 2021

COP

- **Formation musicale** : date à préciser en juin / épreuves en présentiel sous réserve des conditions sanitaires
- **Culture** : date à préciser en juin / épreuve uniquement en présentiel
- **Musique ancienne** (basse continue, clavecin, flûte à bec, viole de gambe, violon baroque) : vendredi 21 mai matin
- **Guitare** : jeudi 20 mai matin

CPES

- **Piano** : vendredi 21 mai
- **Cordes frottées** (violin, alto, violoncelle, contrebasse) : jeudi 20 mai matin
- **Harpe** : jeudi 20 mai
- **Bois** (flûte, hautbois, clarinette, basson, saxophone) : lundi 17 mai
- **Cuivres** (cor, trompette, trombone, tuba) : lundi 17 mai
- **Percussion** : lundi 17 mai
- **Chant** : vendredi 21 mai après-midi
- **Accompagnement** : vendredi 21 mai matin
- **Direction de chœur** : lundi 17 mai matin / épreuve uniquement en distanciel

Programme épreuve instrumentale : programme libre d'une durée de 20 minutes avec au moins deux pièces contrastantes, de style et d'époque différentes, sauf pour les disciplines suivantes :

- **Chant** : 2 morceaux au choix dans deux langues différentes :
 - un air d'opéra ou d'oratorio
 - un lied ou une mélodie
- **Basse continue** : une œuvre vocale (récit et air) et une œuvre instrumentale de deux époques différentes + 1 choral de Bach (mise en loge de 20 mn)
- **Percussion** : programme libre de 20 minutes comprenant au moins une œuvre de timbales, une pour clavier 4 baguettes et une pièce pour peau
- **Accompagnement** :

<i>En présentiel :</i>	<i>En distanciel :</i>
- exécution d'une œuvre pour piano au choix du candidat (5 à 10 mn)	- exécution d'une œuvre pour piano au choix du candidat (5 à 10 mn)
- accompagnement en déchiffrage (mise en loge de 10 mn avec piano)	- exécution d'une réduction pour piano d'une œuvre (ou extrait) pour orchestre au choix du candidat (3 à 5 mn)
- réduction d'un quatuor instrumental (mise en loge de 10 mn avec piano)	- réduction d'un quatuor vocal imposé 8 jours avant la date limite d'envoi

Pour les disciplines non-instrumentales, les programmes sont les suivants :

- **Culture** (analyse et histoire de la musique) : deux commentaires d'écoute de styles et d'époques différents dont les modalités d'écoute et de travail vous seront communiquées au moment de l'inscription
- **FM** : les modalités d'épreuves vous seront communiquées par mail au moment de l'inscription
- **Direction de chœur** : travail sur une œuvre (exposition des caractéristiques principales de l'œuvre : compositeur, style et contenu du texte - description du plan de travail pour l'apprentissage - direction "en muet" de la pièce). L'œuvre choisie sera mise en ligne 15 jours avant l'épreuve.

Concours d'entrée à venir

Musique

2^{ème} session : du 6 au 9 septembre 2021

Théâtre

1^{ère} session : admissibilité
13 et 14 septembre

2^{ème} session : admission
16 et 17 septembre

Danse

1^{ère} session : admissibilité
15 septembre

2^{ème} session : admission
16 septembre